



Sporting auto moto école
12 Avenue Robert Daugey
13080 Luynes
Agrément : E0301360620
Tél : 04-42-60-83-78
sporting.luynes@gmail.com

Sporting auto moto école
53 rue Jean Eymar
05000 Gap
Agrément : E0800500260
Tél : 04-92-53-82-10
sporting.gap@gmail.com

LA CONDUITE SUPERVISEE

Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut :

- Avoir 18 ans ou plus ;
- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- Soit au moment de l'inscription à l'auto-école
- Soit après avoir effectué 20h minimum de conduite avec l'accord de l'enseignant
- Soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- Avoir réussi le code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière lors d'un rendez-vous préalable.

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- Être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption
- Avoir obtenu l'accord de son assureur
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

À savoir

La durée du permis probatoire est de trois ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

Le candidat ne bénéficie pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".